

NOTICE EXPLICATIVE

COMMENT REMPLIR VOTRE FORMULAIRE DE DEMANDE DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE POUR ACCÉDER À UN TITRE PROFESSIONNEL DÉLIVRÉ AU NOM DU MINISTRE CHARGÉ DE L'EMPLOI

Vous avez au moins trois ans d'expérience professionnelle acquise au cours d'activités professionnelles salariées, non salariées ou bénévoles et vous souhaitez faire valider votre expérience par un titre professionnel du ministère chargé de l'emploi.

Pour être autorisé à vous inscrire à une session de validation, vous devez compléter le formulaire joint et rassembler toutes les pièces nécessaires au traitement de votre demande. La nature des documents, qui vont vous être demandés, est précisée dans la **rubrique n° 4 du formulaire**.

Afin de vous aider à remplir ce formulaire, cette notice vous fournira des compléments d'explication, rubrique par rubrique. Cependant, si cela n'est pas suffisant, **n'hésitez pas à demander l'aide de la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle**. Dès que votre dossier est entièrement constitué, vous devez l'envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTEFP) la plus proche de votre domicile ou éventuellement de votre lieu de travail.

Conservez bien votre accusé de réception, car il fait foi de la date de réception de votre demande de validation

Le directeur départemental du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle décidera de la suite qui sera donnée à votre demande. En cas de décision négative, vous recevrez un avis motivé de sa part. Si vous n'avez pas reçu de réponse à l'issue des deux mois suivant l'envoi de votre demande, vous pourrez considérer que celle-ci est acceptée.

Vous recevrez, alors, une convocation vous indiquant la suite de la procédure pour vous inscrire à une session de validation.

RUBRIQUE N° 1 du formulaire : Informations concernant votre identité et l'enregistrement de votre demande

Cette rubrique sert à vous identifier et enregistrer votre demande. Nous vous demandons de la remplir avec soin et de n'omettre aucune information.

• Intitulé du titre :

Vous devez inscrire l'intitulé exact du titre professionnel qui correspond à l'activité ou aux activités pour la(les)quelle(s) vous souhaitez faire valider vos acquis de l'expérience. Pour vous aider, la liste des titres professionnels et des activités qui les composent est disponible auprès des points relais conseils et des centres AFPA, sur le site du ministère chargé de l'emploi : www.travail.gouv.fr, ainsi que sur celui de l'AFPA : www.afpa.fr.

• Dernier emploi occupé :

Parmi les 7 catégories socioprofessionnelles qui vous sont proposées dans la rubrique n° 3 du formulaire, vous devez indiquer dans la case le numéro de celle qui correspond à votre situation. Si vous avez exercé en même temps, dans deux catégories différentes, il faut privilégier celle à laquelle vous avez consacré le plus de temps.

• Niveau de formation :

Si vous possédez déjà des diplômes (ou des titres), indiquez-les, même s'ils n'ont pas de lien avec la certification pour laquelle vous formulez cette demande. Pour cela, cochez la case correspondant au diplôme le plus élevé que vous avez obtenu.

Indiquez de la même façon la dernière classe que vous avez suivie, même si vous n'avez pas terminé l'année ou si vous avez échoué à l'examen.

TRÈS IMPORTANT

**Cette rubrique va servir à vérifier si votre expérience est en lien direct avec le titre que vous visez
Vous devez citer et préciser dans cette rubrique les activités en rapport avec le titre visé
que vous avez eu l'occasion d'exercer jusqu'à ce jour, en commençant par la plus récente**

Dans chacune des colonnes numérotées du tableau, vous devez indiquer dans les cases :

1. *Le type d'emploi que vous avez occupé* : regardez, pour vous aider, les intitulés de vos contrats de travail, éventuellement de vos feuilles de paie ou la dénomination des fonctions que vous occupiez.
2. *Le nom de l'entreprise ou de l'employeur auprès duquel vous avez exercé.*
3. *Indiquez dans la case le numéro qui correspond au type de contrat de travail* : 1 pour CDI (Contrat à Durée Indéterminée), 2 pour CDD (Contrat à Durée Déterminée) ou intérim et 3 si vous n'étiez pas salarié dans le cadre de cet emploi.
4. *Mettez dans la case le numéro qui correspond au statut qui était le vôtre* : 1 pour salarié, 2 pour bénévole et 3 pour travailleur indépendant, artisan ou profession libérale.
5. *Votre temps de présence pour chaque activité professionnelle exercée en lien avec le titre professionnel pour lequel vous demandez une validation* : temps complet ou temps partiel en indiquant le nombre d'heures par mois.
6. *La durée d'emploi* : date de début et date de fin de chaque période.
7. *Décrire les principales activités que vous avez exercées par rapport au titre professionnel que vous visez :*

En effet, dans un même emploi, vous avez pu exercer des activités et/ou des tâches différentes :

- expliquez ce que vous deviez réaliser ;
- détaillez les actions ou opérations que vous deviez entreprendre pour obtenir ce résultat, afin de faire apparaître la réalité de votre pratique professionnelle. Cette description décidera de la recevabilité de votre demande.

Pour faciliter la prise en compte de vos acquis, nous vous conseillons de détailler toutes les tâches que vous avez accomplies, dès lors qu'elles sont en lien direct avec le titre visé et même si elles ne vous semblent pas importantes.

C'est seulement lorsque vous aurez réuni l'ensemble des preuves des situations professionnelles que vous citez dans la rubrique n° 2 du formulaire que votre dossier sera complet et pourra être envoyé à la Direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.

N'oubliez pas de signer votre demande et de vérifier que vous avez bien lu et complété les déclarations sur l'honneur qui se trouvent à la fin du formulaire. Ces déclarations sur l'honneur sont obligatoires en vertu du décret n° 2002-615 du 26 avril 2002, article 3, alinéa 2.